

## **Enquête parcellaire « pour permettre la réalisation du projet d'aménagement cyclable sur la rive Est du lac d'Annecy de la RD 909, du carrefour avec la vieille route des Pensières jusqu'au giratoire des Pérouzes ».**

*Etant précisé dans la prescription de l'enquête par Monsieur le Préfet que « le tronçon à aménager fait partie d'un projet plus général sur les RD 909 et 909A qui concerne également les communes d'Annecy-le-Vieux, de Veyrier-du-Lac, Menthon Saint-Bernard, Talloires et Doussard », nos observations sont également fondées à se placer, pour raison de pertinence, dans ce contexte.*

### **CONTEXTE ET CONSTAT**

La réalisation de la « voie verte », conséquence d'un choix malheureux du Conseil Général, Maître d'ouvrage, dans sa conception bidirectionnelle (et dans son implantation) depuis l'entrée de Veyrier jusqu'au sommet de la côte de Chavoires se traduit par des impacts négatifs sur les trois axes du Développement Durable :

- **économique** : coût exorbitant des travaux (3,5 M € pour 1,5 kms, hors aménagement piétonnier et paysager en bordure de lac) pour les contribuables dont beaucoup ne sont pas usagers (avec des difficultés prévisibles de parking pour les nombreux non-résidents qui y accéderont en voiture),
- **environnemental** : emprise au sol excessive et disproportionnée, par rapport à l'exiguïté du site, du macadam bitumé des différentes voies de circulation (jusqu'à une douzaine de mètres) qui remplace le sol et le terrain naturels, prolongeant la « bétonisation » du tour du lac pourtant déjà dénoncée en 2009 par l'UNESCO et constituant une atteinte irréversible au paysage,
- **social et sociétal**, sans pour autant apporter sécurité et confort à ceux qui l'empruntent ou la traversent du fait de la **dangerosité de la circulation bidirectionnelle** avec les croisements permanents, longitudinaux pour les cyclistes (avec un écart de vitesse de l'ordre de 50 à 60 Kms/h entre les guidons) et perpendiculaires avec les voitures et dessertes de riverains.

Alors que tous dans notre pays prônent le « vivre ensemble », que plusieurs villes riches en histoire, architecture et culture font, à nouveau, coexister les différents modes de transport sur le même espace, le Conseil Général de la Haute Savoie divise les usagers, les canalise de façon discontinue et les enferme par des dispositifs agressifs, apportant la confusion dans le respect du code de la route et créant, sur une rive étroite, des problèmes « structurants » que tenteront de résoudre les générations futures.

La côte de Chavoires (devant l'ancien hôtel « Demeures de Chavoires») ainsi « aménagée » par un corridor bidirectionnel pour le mode « doux » sans cesse interrompu ne pourra pas être pleinement sécurisée, ni la portion de voie à son sommet.

Aujourd'hui une grande majorité de cyclistes de promenade, joggeurs et autres pratiquants non motorisés de la rive Est utilise « naturellement », à partir du sommet de Chavoire la route « du bas » (Vieille route des Pensières, route du Port, de la Brune, des Tennis, des Crozettes, voire du Crêt des Vignes). Qu'ils puissent continuer à le faire dans leur choix d'évidence.

Les cyclo-sportifs et les cyclistes pressés restent, et souhaiteront rester, sur la RD 909 en roulant à leur droite: il n'est pas raisonnable de rouler à 40 kms/h sur la voie « verte » encombrée de circulations multiples (rollers, skateboards, poussettes, tandems de location, vélos à roulettes...) sur laquelle musardent, s'arrêtent, se retournent et font des circonvolutions ses nouveaux usagers, comme on l'observe en ville, vers le Pâquier, entre la promenade Dr Servettaz et l'avenue d'Albigny, et à Annecy Le Vieux entre l'Impérial et le Petit Port. L'option « voie verte » bidirectionnelle n'est pas adaptée à Veyrier-du-Lac et, de toute évidence, ne pourra pas être implantée en continu sur la rive Est, démontrant, si il était nécessaire, son incongruité dans le site, objet de l'enquête.

## OBJECTIFS DE BVV

- Faire en sorte de ne pas attirer les cyclistes occasionnels et estivants dans la traversée du centre village, déjà très encombré.
- Sécuriser la circulation de tous les usagers, piétons, cyclistes, conducteurs motorisés. En tout état de cause, éviter de créer des aménagements accidentogènes pour les modes « doux » comme cela a déjà été le cas.
- Diminuer drastiquement le coût de réalisation de la « voie verte ».

*Ce choix amènera quelques modifications dans la signalisation, les aménagements et la circulation d'ensemble, la vitesse. Étudiées dans le détail, les dépenses seront obligatoirement moins élevées que celles afférentes au projet actuellement présenté et, dans notre commune à vocation touristique, dans un site naturel remarquable, l'agrément et la sécurité du cycliste, du piéton et de l'automobiliste, seront bien meilleurs.*

## PROPOSITIONS DE BVV DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE STRICTO-SENSU

- 1) Sécurisation de la portion entrée de Veyrier – Chavoires - Mérieux par signalisation, bandes peintes...en tentant de limiter l'impact des défauts actuels pour tous les usagers et les riverains.
- 2) **Portion « carrefour avec la vieille route des Pensières – giratoire des Pérouzes » : abandonner le projet Voie-Verte bidirectionnelle (dont la prévision de coût est de 2.5M€ pour 0,8 kms)** en utilisant les voies communales d'en bas avec quelques aménagements de signalisation conduisant les cyclistes à les emprunter (couloir limité par de la peinture au sol dont la largeur n'incitera pas à rouler de front ...). Les cyclistes rouleurs qui empruntent la RD909 continueront à le faire en roulant à droite dans chaque sens, comme les voitures, comme aujourd'hui, comme de bon sens. Un tel aménagement, plus performant pour tous, est beaucoup moins consommateur d'espace (économie de plus d' 1,50m en largeur sur la RD). En tout état de cause, l'extension envisagée, d'après nos informations, de la limitation de vitesse du centre bourg fera correspondre celles des différents usagers de la RD909.
- 3) Conseiller aux nombreux cyclistes qui se dirigent vers le Val de Thônes, où en viennent (Aravis...), d'emprunter, depuis la route d'Annecy (au croisement de Chavoires), ou celle de Thônes (**RD909**), les routes, à disposition, du Mont Veyrier et de la Corniche, dont la chaussée doit être prochainement refaite, qui constituent un superbe balcon cyclable peu encombré .

## PERTINENCE DANS LE PROJET D'AMENAGEMENT CYCLABLE DE LA RIVE EST INDIQUE DANS L'ENQUÊTE ET PROPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Force est de constater, s'agissant de la traversée de Veyrier-du-Lac, que la très grande majorité de cyclistes occasionnels et estivaux a pris l'habitude depuis plusieurs années d'emprunter la Vieille route des Pensières, puis les routes du Port, de la Brune , des Tennis, des Crozettes, et du Crêt des vignes pour éviter le centre du village. Il faut donc aménager cette route du bas en créant par exemple, durant la saison estivale, des sens de circulation pour les véhicules à moteur, des bandes peintes au sol pour les cyclistes, les incitant à ne pas rouler de front, avec une signalisation appropriée.

- 4) *créer un sens de circulation (interdit en sens contraire) en période de forte affluence estivale dans le sens Nord- Sud, de la propriété Fleur d'eau jusqu'au centre nautique du Plan. Inciter les cyclistes à utiliser cette route. En limiter la vitesse pour tous .Du rond-point des Pérouzes au centre nautique du Plan, la circulation se fera dans les 2 sens pour permettre l'accès au Plan et la sortie en empruntant le rond-point des Pérouzes. Limitation de la vitesse pour tous et création de bandes peintes, de part et d'autre, de 1m (ou un peu moins) sur lesquelles les cyclistes seront prioritaires.*
- 5) *Routes du Port, de la Brune et des Tennis : créer un sens obligatoire dans le sens Nord –Sud (interdit en sens contraire) pendant la même période estivale ; inciter les cyclistes à utiliser cet itinéraire. De toutes les façons, avec le stationnement des voitures dans la journée, le croisement de ces dernières est actuellement quasi impossible dès qu'il y a un peu de circulation.*

- 6) *Routes des Crozettes et du Crêt des vignes : poursuite vers Menthon par le chemin des Guerres, le chemin de la prairie, la route de la plage de menthon, la promenade Philibert d'Orley, la route des Bains qui rejoint la RD 909A à la sortie du centre de Menthon. Le cas échéant, les cyclistes qui souhaiteront éviter la montée de la RD 909 A, prendront à gauche le chemin des Trappes (ancienne route d'Annecy) qui se prolonge par le chemin des Fontaines et rejoint la route d'Annecy (RD 909 A) à Echarvines (le chemin parallèle de Comballes permettrait ensuite d'éviter la RD 909 A jusqu'aux Granges de Talloires rejoignant le Toron et son couloir cycliste.*
- 7) *Route de (Veyrier à) Menthon (RD909A): Abandonner le projet Voie-Verte bidirectionnelle, dont la prévision de coût est excessive et l'impact paysager totalement négatif, en utilisant la chaussée actuelle aménagée de 2 couloirs (de part et d'autre de la chaussée) marqués par de la peinture au sol dont la largeur n'incite pas les cyclistes rapides à rouler « de front » et dans lesquels ils seront prioritaires. La faisabilité a été démontrée par mesurage (BVV). Limiter la vitesse des véhicules à moteur (à 50km/h ?) qui sera ainsi relativement peu éloignée de celle des cyclistes expérimentés et éviterait aux automobilistes les changements intempestifs, beaucoup trop nombreux actuellement, de limite de vitesse sur un même trajet depuis Annecy-le Vieux jusqu'à Doussard et les ralentirait définitivement sur la rive Est qui sert de délestage entre Ugine et Annecy. Abattre, pour l'implantation d'un tronçon de voie cyclable bidirectionnelle (plus de 3m de largeur) discontinuée, plus d'une centaine d'arbres, qui devraient (de par la loi) être replantés, serait gravement nuire à l'environnement et à l'économie, sans aucun bénéfice d'usage et de sécurité.*

## **CONCLUSION ET DEMANDE**

Il serait déraisonnable, pour ne pas dire aberrant, de créer une fraction de voie verte dans la traversée de Veyrier en empruntant, selon une conception bidirectionnelle, la RD sur la portion « carrefour Vieille route des Pensières – giratoire des Pérouzes »; le simple constat des dangers actuels objectifs, pour les cyclistes, créés sur la portion « entrée de Veyrier –sommet de la cote de Chavoires » et des coûts parle de lui-même.

**En conséquence nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur, de donner un avis défavorable pour la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle longeant ou empruntant la RD 909 dans la portion située entre le carrefour avec la Vieille route des Pensières jusqu'au giratoire des Pérouzes à Veyrier-du-Lac.**

Une voie verte, et/ou cyclable bidirectionnelle, conception liée à l'existence d'un cheminement en site propre à l'instar de celui de l'ancienne voie de chemin de fer de la rive Ouest (laquelle, si le choix en était fait aujourd'hui, serait probablement réhabilitée pour le clairvoyant usage initial voulu par ses promoteurs, le transport collectif), n'est pas adaptée à la rive Est et ne doit pas y être mise en œuvre. Il serait inconséquent de rendre invivable un site remarquable, que les prédécesseurs des élus actuels ont su à la fois développer et préserver, par une transformation du tour du lac en une sorte de double piste de cirque accaparant le milieu naturel. L'écologie doit rester, plus encore en ce lieu qu'ailleurs, un souci global de la pensée politique.

On tirerait beaucoup d'enseignements à examiner les nombreuses réalisations exemplaires de la Suisse ou de la Savoie voisines qui concilient la préservation de la nature et de l'environnement, l'agrément des cyclistes et des autres utilisateurs de la route et l'efficacité économique.

Fait à Veyrier-du-Lac, le 6 Janvier 2014

Le Président, Olivier Labasse, le Vice-Président, Claude Saulgeot, le Trésorier, Jean Claude Secchi